

KLANTNAAM  
Klantstraat 1  
9000 Gent

Gent, 8 octobre 2023

## FARYS – MISE EN DEMEURE PAR COURRIER RECOMMANDE

Numéro de client: 10.000.000

Chère madame,  
Cher monsieur,

Nous vous écrivons en notre qualité de conseils de Farys ayant son siège social à 9000 GENT, Stropstraat 1 et avec numéro d'entreprise BE0200.068.636.

Notre cliente nous signale que - jusqu'à présent - vous restez redevable des montants suivants (concernant des factures impayées de livraisons d'eau et/ou de l'assainissement et/ou des services techniques):

Montant principal	682,00 euro
Frais administratifs par mise en demeure non recommandée	10,00 euro
Indemnité (10%) <sup>1</sup>	0,00 euro
<b>Total</b>	<b>692,00 euro</b>

Par la présente nous vous mettons une dernière fois en demeure et nous attendons votre paiement dans un délai de 15 jours à partir de l'envoi de ce courrier. Nous vous prions de payer le montant de **692,00 euro** sur le compte **BE61 0910 1709 0217** en mentionnant la référence **+++000/0000/00000+++**.

Vous trouvez le décompte détaillé dans l'aperçu de votre compte client en annexe. Vérifiez également le résumé de vos factures et des montants non-payés sur MyFarys ([www.farys.be/myfarys](http://www.farys.be/myfarys)).

Pour **toute question** ou des modalités de paiement, vous pouvez toujours **entrer directement en contact** avec le **service clientèle de Farys** via le site web [www.farys.be/fr/contactez-nous](http://www.farys.be/fr/contactez-nous) ou via le numéro de téléphone 078 35 35 99 (disponible tous les jours ouvrables entre 8h et 18h).

Si vous connaissez des difficultés de paiement, vous pouvez également vous diriger vers le CPAS local ou vers une institution agréée pour la médiation de dettes afin de trouver une solution.

Zuidstationstraat 21  
9000 Gent

T. 050 34 35 10  
[info@asters.law](mailto:info@asters.law)  
[www.asters.law](http://www.asters.law)

Asters, een samenwerking tussen de advocatenkantoren  
Leeward BV, De Meyer Advocaten BV, Heyvaert &  
Van Lembergen VOF en Hilde Derde Advocatenkantoor BV  
in de vorm van een maatschap.

BTW BE 0743 537 761

# asters.

Si notre cliente ne reçoit pas le paiement dans le délai de 15 jours, elle procédera sans mise en demeure complémentaire à la poursuite du recouvrement:

- n S'il y a des personnes domiciliées (personnes légalement enregistrées) à l'adresse de livraison
  - on procédera au recouvrement judiciaire de la dette impayée ou
  - votre dossier sera transmis à la Commission Consultative Locale (CCL) du CPAS de votre commune. Cette commission peut décider, entre autres, de limiter considérablement l'approvisionnement en eau potable ou de l'arrêter complètement.
- n S'il n'y a pas de personnes domiciliées à l'adresse de livraison, on procédera au recouvrement judiciaire et/ou à la suspension de la livraison d'eau potable.

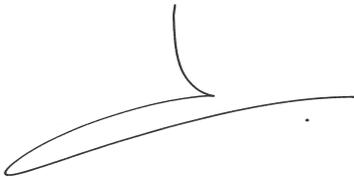
Nous présumons que vous voudrez quand même éviter les frais supplémentaires et les désagréments liés à cette démarche.

Au cas où votre paiement a croisé ce courrier, vous pouvez considérer ce courrier-ci comme inexistant. Les frais administratifs et/ou les indemnités, imputés pour le retard de paiement, restent intégralement dus.

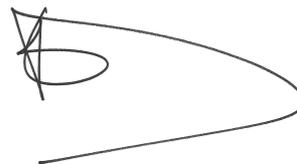
***Cette lettre concerne un recouvrement à l'amiable et non un recouvrement judiciaire (assignation au tribunal ou saisie).***

Salutations distinguées,

Jan De Meyer



Hilde Derde



*Asters Law a reçu vos données personnelles dans le cadre des services juridiques rendus à sa cliente. Vos données personnelles ne sont traitées que dans la mesure et pour autant que besoin pour la défense des intérêts de notre cliente. Vous pouvez toujours nous contacter pour exercer les droits suivants: une demande d'accès ou de rectification de vos données personnelles; une demande d'effacement de vos données personnelles, une demande de restriction dans le traitement de vos données personnelles, une plainte contre le traitement de vos données; une demande de transfert de vos données; une plainte si vous estimez que nous n'agissons pas selon la législation en vigueur concernant la protection des données. Vous pouvez adresser votre demande à Asters.law à l'adresse Zuidstationstraat 21 situé à 9000 Gent. Vous pouvez également déposer une plainte auprès l'autorité belge de protection des données. Nous respectons tous les règles concernant vos données personnelles auxquelles vous avez légalement droit selon la législation en vigueur.*

*Vous pouvez consulter notre déclaration de confidentialité complète sur notre site web Asters.law. Nous ne vous avons pas communiqué cette information précédemment étant donné que nous sommes tenus au secret professionnel à l'égard de notre cliente selon l'article 456 du code pénal.*

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 4 des Conditions générales et particulières de facturation de Farys vous êtes redevable d'une indemnité de 10%. Les Conditions générales et particulières sont disponibles sur le site web [www.farys.be/fr/mentions-legales](http://www.farys.be/fr/mentions-legales).

Questions? [www.farys.be/fr/contactez-nous](http://www.farys.be/fr/contactez-nous)  
[www.farys.be/myfarys](http://www.farys.be/myfarys)  
078 35 35 99  
lu - ve: 8h - 18h

Pannes d'eau? 078 35 35 88  
24 heures / 24, 7 jours / 7

### APERÇU DU COMPTE CLIENT \*

Numéro de client : 10.000.000

Numéro de compte de contrat : 20.000.000

Nom de client : KLANTNAAM

Aperçu des montants impayés au 8 octobre 2023 :

Adresse de livraison : Cliëntstraat 1, 9000 Gent

Numéro de contrat	N° de facture	Date de facture	Date d'échéance	Montant	Montant dû	Montant échu
40000000	1.000.000.000	30/12/2022	17/01/2023	682,00	682,00	682,00

Autres postes ouverts

Description	Référence	Date du document	Date d'échéance	Montant	Montant dû	Montant échu
Frais administr.		06/05/2023	06/05/2023	10,00	10,00	10,00

<b>Total</b>	<b>692,00</b>	<b>692,00</b>
--------------	---------------	---------------

### Informations de paiement

**Montant échu** 692,00 €  
**Compte numéro** BE61 0910 1709 0217  
BIC GKCCBEBB  
Nom & adresse Farys  
Stropstraat 1  
9000 Gent  
**Communication** 20000000

**\* Que montre l'aperçu ci-dessus?**

Ce sont les montants impayés pour le numéro de compte de contrat 20.000.000. Si vous avez plusieurs numéros de compte de contrat, vous recevrez un aperçu des montants impayés par numéro de compte de contrat.<sup>1</sup>

L'aperçu fait une distinction entre :

- Montant dû : le montant total qui n'a pas encore été payé.
- Montant échu : le montant qui n'a pas été payé à temps et pour lequel le délai de paiement a expiré.

**Sur la première page vous ne trouverez que le montant échu.**

Cependant, nous vous demandons de payer tous les montants impayés avant la date d'échéance. Lorsque vous effectuez votre paiement, indiquez votre numéro de compte de contrat 20.000.000 en référence.

Vous avez d'autres factures impayées pour le numéro de compte de contrat susmentionné qui ne sont pas incluses dans cet aperçu. Contactez notre service clientèle via [www.farys.be/fr/contactez-nous](http://www.farys.be/fr/contactez-nous) ou au numéro 078 35 35 99.

Nous ne facturons pas de frais administratifs et de dommages et intérêts aux clients protégés, conformément au Règlement général de vente d'eau (article 27/3, 5°).

---

<sup>1</sup> Les montants impayés de plus de 36 mois ne sont pas mentionnés dans cet aperçu, mais restent dus intégralement.